

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPHY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOIX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINE - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGÉAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 9 Novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 006-2728/17/CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement pour la requalification de bâtiments du campus Saint-Charles Marseille centre dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

MET 17/4705/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La recherche et l'enseignement supérieur sont des fonctions métropolitaines stratégiques, facteurs de rayonnement et d'attractivité pour les territoires et vecteurs de développement économique car la recherche produit les connaissances scientifiques dont sont issues les innovations technologiques.

Marseille Provence Métropole a souhaité afficher une ambition forte et volontariste en accompagnant financièrement quelques projets académiques à la hauteur et en cohérence d'appui avec sa stratégie d'attractivité et ses projets dans l'économie de la connaissance.

A ce titre, une délibération approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » de 12 millions d'euros a été votée le 3 juillet 2015 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, engagement repris par la Métropole Aix-Marseille-Provence, portée à 16 millions d'euros au BS 2017.

Les engagements financiers qui ont été proposés dans ce cadre concernent huit opérations :

- Centrale Marseille ;
- Polytech Marseille ;
- Le regroupement des neurosciences à la Timone ;
- Le campus de Marseille Saint-Charles ;
- L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ;
- Equipement de recherche Marseille Immunopôle ;
- La plateforme mécanique CEMEA ;
- La Fondation Méditerranée Infection/Biobank ;

La présente délibération concerne le projet de « Requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille Centre ».

Le campus Saint-Charles est l'un des sites universitaires d'AMU les plus importants en terme d'effectif (environ 6 230 étudiants, 1 284 enseignants et personnels administratifs).

Situé à proximité de la gare Saint-Charles, le site universitaire de Saint-Charles Marseille Centre est un campus à dominante scientifique qui constitue un des pôles académiques majeurs de la métropole marseillaise. Il est notamment le siège de la Direction de la Faculté des Sciences de l'Université d'Aix-Marseille.

Profitant d'une desserte privilégiée en transport en communs (Bus, train, métro), ce site universitaire propose une très grande variété de formations (Sciences de la Vie et de la Terre, Physique, Chimie, Mathématiques, Informatiques, et Sciences et Humanités). Il accueille également de nombreux laboratoires de recherche et comprend un espace muséal qui abrite une importante collection d'instruments et de mobiliers de recherche certains ayant plus de 150 ans.

En outre, un certain nombre d'autres acteurs de l'Université sont présents sur le campus Saint-Charles tels que la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH) et plusieurs services

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Novembre 2017

communs ou centraux. Le site héberge également un restaurant universitaire, un bâtiment administratif et une résidence étudiante gérée par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Dans cette opération, plusieurs opérations immobilières répondant aux objectifs de réorganisation fonctionnelle des composantes et de rationalisation du patrimoine ont été identifiées.

- Le regroupement des espaces d'enseignement et le redéploiement en parallèle de la recherche,
- Le regroupement des unités de recherche pour développer des synergies et bénéficier d'équipements communs de qualités,
- La rationalisation des surfaces occupées.
- Le regroupement des surfaces d'enseignement dans le bâtiment 5 (salles banalisées, Maison Interdisciplinaire des Ressources et Recherches en Langues : MIRREL) pour faciliter et optimiser l'exploitation des locaux d'enseignement,
- L'accueil des équipes du laboratoire Institute de Mécanique de Marseille (I2M) implantées à Château-Gombert pour regrouper l'unité de recherche sur seulement 2 sites et pour la rapprocher du département de mathématiques,
- La rationalisation des surfaces affectées aux laboratoires implantés dans les bâtiments 7 et 8 (Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement CEREGE, Laboratoire Population Environnement et Développement LPED) pour les mettre en adéquation avec leurs effectifs et leurs besoins,
- Le regroupement des organismes de recherche des bâtiments 7 et 8 par thématique (Observatoire des Sciences de l'Univers Pythéas) pour faciliter les interactions et améliorer la mutualisation des équipements.
- L'accueil de l'équipe Delmas en provenance du site Nord pour le rapprocher du reste du Laboratoire des Neurosciences Cognitives LNC.

Les travaux concernent plus particulièrement la sécurité, l'accessibilité, le confort thermique et l'adaptation des locaux aux besoins fonctionnels pour permettre une réorganisation des unités de recherche et une restructuration des surfaces occupées.

Le détail des réaménagements qui seront effectués est décrit ci-après :

Pour le bâtiment 5, immeuble de grande hauteur ayant la forme d'une barre, le périmètre du projet est de 560 m². Ces surfaces permettront :

- L'installation des services de la MIRREL et du DCL dans le bloc C du 2e étage,
- L'installation de locaux d'enseignement dans le bloc A du 3e étage,
- L'installation de locaux d'enseignement dans le bloc B du 6e étage.

Pour le bâtiment 7, appelé « bâtiment chimie », le périmètre du projet est de 1 350 m². Ces surfaces permettront :

- L'implantation d'une partie du laboratoire I2M au rez-de-jardin et au 1er étage.

Pour le bâtiment 8, appelé « bâtiment des sciences naturelles » le périmètre du projet est de 2 400 m². Ces surfaces permettront :

- La rationalisation du laboratoire CEREGE au rez-de-jardin,
- L'installation de l'UMS Pythéas au RDJ (en provenance du bâtiment 7),
- L'installation d'une partie du laboratoire I2M au rez-de-jardin et 1er étage,
- L'installation d'une équipe du laboratoire LNC au 2e étage,
- L'extension du laboratoire LPED au 2e et 3e étage.

La surface totale des bâtiments impactés est de 4 310 m².

Le montant total des travaux est de 7,7 millions d'euros.

Le plan de financement de l'opération se présente de manière suivante :

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| - Etat | 2 500 000 € |
| - Conseil Régional PACA | 1 500 000 € |
| - Conseil Départemental 13 | 1 700 000 € |
| - Métropole Aix-Marseille-Provence | 1 000 000 € |
| - Ville de Marseille | 1 000 000 € |
| Total | 7 700 000 € |

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Novembre 2017

L'expertise du dossier de « Requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille Centre » ayant été approuvée par l'État le 24 juillet 2017, cette opération entre maintenant en phase opérationnelle.

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la création et l'affectation de l'opération n° 2015112604 pour la requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille Centre dans le cadre du CPER 2015-2020 pour un montant de 1 000 000 euros TTC..

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- La délibération DEV 010-1180/15/CC du 3 juillet 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan État Région 2015-2020-Volet Enseignement Supérieur Recherche » ;
- L'approbation de l'expertise du dossier Campus Saint-Charles Marseille Centre par le Préfet du 24 juillet 2017.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'opération de « Requalification de bâtiments du campus Saint-Charles Marseille Centre » dans le cadre du CPER 2015-2020 pour aider à la modernisation et à la rationalisation des campus universitaires.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 1 million d'euros TTC selon le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférent.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2015112604 relatif à la « Requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille centre » pour un montant de 1 000 000 euros TTC, inscrit au budget 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Novembre 2017

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Sous-politique B360 – Chapitre 204 – Nature 204182 – Fonction 67.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est établi comme suit :

- Année 2017 : 100 000 euros TTC
- Année 2018 : 400 000 euros TTC
- Année 2019 : 400 000 euros TTC
- Année 2021 : 100 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART